

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 10 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du six juillet deux mil quinze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 13 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,
M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, Mme NEFF Katia, Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande,
Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents excusés : 2 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry*
M. MEYER Gérard.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. SCHAD Pierre est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Accessibilité des bâtiments – ADAP
2. Voirie – Rue de la Largue et régularisations
3. Réhabilitation du Presbytère
4. Foyer – location
5. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS – ADAP

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 11 février 2005 oblige les propriétaires d'Établissements recevant du Public (ERP) à réaliser leur mise en accessibilité pour le 1^{er} janvier 2015. Constatant le retard pris, le Premier Ministre a publié une ordonnance le 27 septembre 2014 rendant obligatoire la remise au Préfet pour le **27 septembre 2015** d'un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour chaque ERP. Ce dernier :

- ✓ Précise et décrit le patrimoine concerné
- ✓ Fixe un échéancier des travaux (de 1 à 3 ans) pour la mise en accessibilité
- ✓ Comprend une programmation physico-financière pour chaque année

Commune de BALSCHWILLER

Vu le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux réalisé en 2012 par la Sté ACCESMETRIE,
 Considérant qu'il y a lieu pour la commune de se faire assister dans la réalisation de l'ADAP,
 Considérant le projet de mission qui se décompose comme suit :

- Récollement des éléments, plans, diagnostics, rapports existants
- Estimations financières des travaux
- Phasage et planning
- Rédaction et remise d'un tableau pour les formulaires ADAP
- Présentation au conseil municipal et approbation

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide la réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux.
- Retient l'offre de l'ADAUHR de COLMAR pour un montant de 3 590.- € HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 617 du budget 2015.
- Adopte la décision modificative N°02 au budget 2015 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2031 : Frais d'études	-4 400.-	
Recettes d'investissement		
021 : virement de la section de fonctionnement	-4 400.-	
Dépenses de fonctionnement		
023 : virement à la section d'investissement	-4 400.-	
Article 617 : Etudes et recherches		+ 4 400.-

Article 2

VOIRIE – RUE DE LA LARGUE & REGULARISATIONS**A. Rue de la Largue**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés des riverains de la rue de la Largue dues à l'étroitesse du débouché sur la rue du 27 Novembre. Cela pose notamment problème lors du passage des engins agricoles créant des situations parfois dangereuses.

Plusieurs solutions ont été envisagées pour régler le problème du débouché.

Un accord est intervenu entre les riverains et la proposition suivante est faite au conseil municipal :

- ✓ Mme SCHICKLER Raymonde, propriétaire de la parcelle 79 section 28 à l'angle de la rue de la Largue et de la rue du 27 Novembre est disposée à céder à la commune une portion de son terrain (environ 2 m²) pour casser l'angle au débouché de la rue et l'élargir.
- ✓ La SARL HAEBIG, exploitante et riveraine, se propose de procéder à ses frais au démontage et remontage du muret de Mme SCHICKLER Raymonde selon le nouvel arpentage.
- ✓ A charge pour la commune : l'arpentage et l'acquisition de ladite nouvelle parcelle pour versement au domaine public communal.

Vu l'importance du trafic sur la RD 103, le manque de visibilité et la dangerosité de l'accès à la rue de la Largue,

Considérant qu'il y a lieu d'élargir l'entrée de la rue de la Largue pour sécuriser le secteur.

Sur proposition de M. le Maire,

Mme NEFF Katia et M. HAEBIG Nicolas, conseillers municipaux, ne prennent pas part au vote.

Commune de BALSCHWILLER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet de modification de l'entrée de la rue de la Largue tel que présenté.
- Décide d'acquérir auprès de Mme SCHICKLER Raymonde, domiciliée à BALSCHWILLER (68210) 1 rue de la Largue, une partie de la parcelle 79 section 28 pour un montant de 15 €/m².
- Entend que, une fois la parcelle propriété de la commune, elle soit versée au domaine public communal.
- Autorise M. le Maire à faire procéder à l'arpentage de la parcelle à acquérir.
- Autorise M. le Maire à engager les démarches à intervenir, à faire établir et à signer l'acte par un notaire au nom de la commune.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2112 des budgets 2015 et suivants, pour l'acquisition du terrain, les frais d'arpentage et les frais d'acte.

B. Régularisations de voirie

M. le Maire informe l'assemblée qu'un certain nombre de parcelles privées doivent être acquises par la commune car elles font partie intégrante de la voirie communale. Il s'agit notamment de la rue des Vergers, dans laquelle les propriétaires devaient céder à la commune une partie de leur(s) parcelle(s) afin d'élargir la rue lorsqu'ils ont construit. Tous les terrains concernés ont été arpentés et sont inscrits au cadastre, mais les actes notariés n'ont pas tous été réalisés.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser ces cessions de voirie afin de verser ces parcelles dans le domaine public communal,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'acquérir les parcelles suivantes afin de les verser dans le domaine public communal :

Parcelle				Propriétaire		
Section	N°	Cont. (m ²)	Rue	Nom	Adresse	Commune
29	215	6	Vergers	M. et Mme BURGER Claude	1 rue du 27 Novembre	BALSCHWILLER
29	242	80	Vergers	M. SCHNOEBELEN Gérard	5 rue des Vergers	BALSCHWILLER
29	185	25	Vergers	M. SCHNOEBELEN Gérard	5 rue des Vergers	BALSCHWILLER
29	233	55	Vergers	M. et Mme SCHNOEBELEN Michel	23 rue des Vergers	BALSCHWILLER
29	238	4	Vergers	M. et Mme SCHNOEBELEN Michel	23 rue des Vergers	BALSCHWILLER
29	239	15	Vergers	Mme SCHNOEBELEN Véronique	23 rue des Vergers	BALSCHWILLER
23	163	45	Tanneurs	M. WEISLINGER Frédéric	4 rue des Tanneurs	BALSCHWILLER

- Fixe le prix d'achat des parcelles de voirie ci-dessus à 15.- € par m².
- Charge Me KOENIG Philippe, notaire à ALTKIRCH, d'établir les actes de vente.
- Autorise M. le Maire à signer les documents au nom de la commune de Balschwiller.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2112 des budgets 2015 et suivants.

Article 3

REHABILITATION DU PRESBYTERE

M. le Maire fait état à l'assemblée de l'avancement des travaux de réhabilitation du Presbytère. Ils sont quasiment achevés. La rampe d'accès aux normes est opérationnelle et ils ne restent que des travaux de finition et de nettoyage à l'intérieur.

Commune de BALSCHWILLER

Il reste à attribuer les travaux suivants :

- Aménagement extérieur et remise en état de la cour
- Finaliser le branchement électrique extérieur
- Placer un garde-corps le long de la rampe d'accès

Vu les délibérations du 3 octobre 2014, du 21 novembre 2014, 2 février 2015 et du 27 mars 2015 relatives à l'attribution des lots des travaux du Presbytère,

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve les modifications apportées au projet.
- Décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Aménagement extérieur	JH TERRASSEMENT de DIEFMATTEN	1 939.- €
Alimentation	ELECTRON de BALSCHWILLER	3 443.14 €
Garde-corps rampe d'accès	CLOS'ALL de TAGOLSHEIM	2 150.- €

Article 4
FOYER – LOCATION

Remplacement des armoires réfrigérées

M. le Maire informe l'assemblée de l'arrêt des réfrigérateurs de la grande salle et de la cuisine du foyer. Après estimation, le coût d'une réparation est trop élevé pour le degré de vétusté des appareils.

Vu les locations à venir du foyer communal,

Considérant les besoins d'utilisation de réfrigérateurs pour les manifestations communales, associatives et privées,

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de remplacer les deux armoires réfrigérées défectueuses du foyer.
- Retient l'offre de la Sté CEVITECH de BURNHAUPT-LE-BAS pour un montant de :
 - ✓ Armoire grande salle : 2 439.- € HT
 - ✓ Armoire cuisine : 1 204.- € HT
- Voté et ouvre les crédits nécessaires au compte 2184 du budget 2015
- Adopte la décision modificative N°03 au budget 2015 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2031 : Frais d'études	-4 400.-	
Article 2184 : Mobilier		+ 4 400.-

Evolution de la mise en location

M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée, qu'il y a deux ans, le conseil avait décidé de réduire les locations du foyer pour des manifestations privées suite aux dégradations et aux incivilités de certains locataires.

Commune de BALSCHWILLER

Considérant les coûts fixes d'entretien, il pose la question de l'utilité d'une remise en location plus large en modifiant et précisant le contrat de location et/ou les tarifs (caution et location).

M. HASENBOEHLER Thomas, conseiller municipal, rappelle les incidents qu'il y a eu par le passé avec le voisinage et le bruit que subissent les riverains. Faut-il privilégier la rentabilité du foyer ou la tranquillité ?

M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire, invite l'assemblée à réfléchir à cette question et à en débattre lors d'une prochaine séance en faisant des propositions concrètes.

Article 5

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h55.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 10 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Accessibilité des bâtiments – ADAP
2. Voirie – Rue de la Largue et régularisations
3. Réhabilitation du Presbytère
4. Foyer – location
5. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Absent excusé	
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	A donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	JACOBBERGER Thierry
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		